

## DECISION DU PRESIDENT

### PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE DÉVELOPPEUR DE SOLUTION INFORMATIQUE À LA MÉDIATHÈQUE NELSON MANDELA DE CRÉTEIL

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/017 du 9 mars 2016 relative à la création d'emplois non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

**CONSIDERANT** que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des extensions d'horaires de la médiathèque Nelson Mandela de Créteil, il est nécessaire de développer et mettre à jour des solutions informatiques permettant la gestion des plannings et des événements de l'équipement ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard il convient de créer un emploi non permanent pour assurer cette mission, à compter du 23 décembre 2019 ;

**DECIDE**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	DC2019/819
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191202-lmc114605-AU-1-1

**ARTICLE 1 :** L'emploi non permanent suivant est créé pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité au sein de la médiathèque Nelson Mandela de Créteil :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de :
Développeur solution informatique pour gestion de personnel et de planning	Technicien territorial	Médiathèque Nelson Mandela de Créteil	7/35e	4 mois	Indice brut 372 (correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon de la grille des techniciens territoriaux)

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 19 décembre 2019.

Pour le Président empêché,  
La vice-présidente,



Signé  
Martine GARRIGOU-GAUCHERAND

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	DC2019/819
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191202-lmc114605-AU-1-1